

Pétitions

Quand je songe aux droits humains dans le contexte du Canada, je me rends compte que chez nous non plus le rêve ne s'est pas réalisé. Je ne tire aucune fierté du traitement trop souvent imprégné de racisme que nous réservons à nos peuples autochtones.

Toutefois, bien que le Canada ne soit pas l'image de la perfection, je suis profondément fier d'être Canadien. Nous sommes une nation qui ne fait que commencer à découvrir sa grandeur potentielle. Quand j'étais petit, je vivais dans un Canada différent, j'étais moi-même différent mais je me suis rendu compte que le changement était possible dans notre pays quand on voulait y participer. Le fait que je sois devenu député de cette Chambre atteste de l'ampleur du changement qui s'est produit.

[Français]

Nous sommes une nation unique dans l'intérêt que nous portons non seulement à la propriété mais plus fondamentalement à la justice sociale, tel que souligné dans l'éventail et l'humanisme de nos programmes sociaux, et plus évidemment par notre loi sur les langues officielles, notre Charte canadienne des droits et libertés, nos lois provinciales qui bannissent toute discrimination quant à la race, la religion, le sexe, la langue ou les handicaps physiques et autres.

[Traduction]

C'est une nation qui s'est transformée depuis mon enfance en une nation multiraciale et pluriethnique. Nous avons le potentiel de devenir la plus grande nation du monde, non pas en raison de notre puissance, mais parce que nous aurons accepté notre diversité et que nous aurons, par notre détermination à réaliser la justice sociale, permis au magnifique potentiel de nos multiples composantes ethniques de s'exprimer. Nous aurons la même volonté d'affirmer le droit à la liberté, à l'égalité et à l'auto-détermination pour les autres nations que pour nous-mêmes. Voilà le genre de grandeur que nous devons partager avec les autres nations et le genre d'exemple que le monde a si désespérément besoin de pouvoir suivre si ce rêve ordinaire de 1948 doit jamais se réaliser.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—DEUXIÈME RAPPORT
DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom du président du comité, le deuxième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques, dans les deux langues officielles.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE—PREMIER RAPPORT
DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, à titre de président du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, je suis heureux de présenter aujourd'hui le premier rapport du comité permanent dans les deux langues officielles.

Le comité a examiné la nomination par décret de Bruce Howe au poste de secrétaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle), comme on le lui avait demandé le 16 octobre 1986. Votre comité a examiné les titres et compétences de M. Howe et le juge compétent à exercer les fonctions du poste.

M. Berger: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler que je ne suis pas d'accord avec le rapport du comité.

M. le vice-président: Malheureusement, je dois dire au député qu'il n'a pas le droit de faire une telle déclaration à ce moment-ci.

M. Berger: Si vous me permettez d'invoquer le Règlement, je voudrais expliquer pourquoi je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder et avec l'audience qui a été tenue pour examiner la nomination de M. Howe au poste de secrétaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle).

M. le vice-président: Malheureusement, je ne peux pas permettre au député de continuer. Selon nos règles, le député n'a pas le droit de commenter le rapport d'un comité à ce moment-ci. Cependant, s'il veut consulter les services du greffier, il trouvera peut-être une autre façon de procéder.

M. Berger: J'invoque encore le Règlement, monsieur le Président. Si vous me permettez d'expliquer pourquoi cette question me préoccupe, je pense que vous conviendrez peut-être que cela constitue effectivement un recours au Règlement.

Si j'ai bien compris, les comités de la Chambre peuvent examiner une nomination par décret dans les 30 jours qui suivent cette nomination. Cependant, dans ce cas-ci, celui qui a été nommé n'a pas encore assumé ses fonctions de secrétaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Par conséquent, quand il a témoigné au comité, il n'a pu répondre à aucune des questions qui lui étaient posées au sujet...

• (1630)

M. le vice-président: Je regrette de ne pouvoir permettre au député de continuer. Je ne crois pas qu'il y ait là un rappel au Règlement. Toutefois, si le député a un grief, la présidence est disposée à l'examiner s'il veut bien le présenter par écrit. Je ne peux permettre au député de parler du comité. J'estime qu'il n'a pas soulevé de rappel au Règlement.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA
RECHERCHE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de l'ouest du Canada qui s'inquiètent au sujet du ralentissement de l'activité scientifique qui menace notre avenir économique ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens par suite de coupes sombres dans les crédits alloués au Conseil national de recherches.